

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de PEROUSE

Du 10 février 2023 à 19h30 (salle multi-accueil)

Présent(e)s : **Mesdames** FUMEY Sylvie - KERRARA HAOUAL Charaf - BORDOT COLLARD Anne
Messieurs CNUUDE Jean-Pierre - CHARMY François - MUNIER Bruno
SENTENAS Michel - VOEGELE Denis - JACQUOT Célian - BEAUSEIGNEUR Denis

Absent(e)s : Madame TONIUTTI ESTERMANN Micheline – ZURAKOWSKI Perrine (excusée)
Monsieur CLAUSS Jean-François

Procuration : Mme TONIUTTI ESTERMANN Micheline donne procuration à Mr CHARMY François
Mr CLAUSS Jean-François donne procuration à Mr CNUUDE Jean-Pierre

Secrétaire de séance : FUMEY Sylvie

Date de convocation : 6 février 2023

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2023
2. Signature convention instruction des autorisations d'urbanisme – Grand Belfort
3. Rétrocession de la rue des Troènes
4. Définition des parcelles concernées par la Taxe d'aménagement 15%
5. Subvention des amendes de police 2023
6. Travaux sylvicoles – programme 2023
7. Avancement de grade – suppression et création de poste
8. Questions et informations diverses

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

1. Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2023

Monsieur Jean-Pierre CNUUDE présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 novembre 2023.
Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 25 novembre dernier.

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

2. Signature de la convention – instruction des autorisations d’urbanisme – Gd Belfort

Monsieur le Maire appelle la complexité des règles d’urbanisme. L’instruction des autorisations du droit des sols a évolué avec l’arrivée de la dématérialisation.

Ainsi ces modalités pratiques ont été intégrées dans une nouvelle convention (document joint lors de l’envoi de la convocation)

Dans le corps de l’article 3 « Champ d’application » il est proposé de confier soit la totalité de l’instruction des autorisations d’urbanisme et des certificats à GBCA, soit de pouvoir conserver les Déclarations Préalables sans création de surface de plancher et/ou les Certificats d’Urbanisme.

Cette décision doit être validée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention et tout document y afférent

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

3. Rétrocession de la rue des Troènes

Les parcelles situées rue des Troènes, pourtant situées sur la voie publique et relevant de la voirie appartiennent à ce jour à des habitants de la commune.

Par conséquent, le maire propose donc au conseil municipal :

- D’approuver l’acquisition de ces parcelles
- De donner mandat à Monsieur Le Maire afin de mener les tractations et de négocier le prix et les termes exacts de ces acquisitions
- D’autoriser le maire de la commune à signer tous actes liés à l’acquisition de ces parcelles

Les parcelles sont : AI 573

AI 575
AD 545
AD 598
AD 600
AD 602
AD 604
AD 606
AD 608

Le conseil municipal doit se prononcer sur :

- **L’APPROBATION** de la rétrocession des parcelles citées ci-dessus dans le domaine privé de la commune
- **L’AUTORISATION** à Monsieur le Maire de signer l’acte de rétrocession et tous les documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à la majorité des présents :

- **L'APPROBATION** de la rétrocession des parcelles citées ci-dessus dans le domaine privé de la commune
- **L'AUTORISATION** à Monsieur le Maire de signer l'acte de rétrocession et tous les documents relatifs à ce dossier

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

4. Définition des parcelles concernées par la Taxe d'aménagement 15%

Afin de compléter la précédente délibération relative à l'application de la Taxe d'aménagement à 15%, il convient de définir les parcelles concernées par cette taxe.

SUR LA PREUSE	SOUS LA COTE	CHAMPS DES CHENES
Identifiant : AD 0052 Contenance : 17860 m2	Identifiant : AD 0020 Contenance : 2384 m2	Identifiant : AC 0220 Contenance : 5300 m2
Identifiant : AD 0053 Contenance : 3836 m2	Identifiant : AD 0021 Contenance : 1317 m2	Identifiant : AC 0221 Contenance : 2685 m2
Identifiant : AD 0071 Contenance : 123 m2	Identifiant : AD 0023 Contenance : 2277 m2	Identifiant : AC 0222 Contenance : 1944 m2
Identifiant : AD 0264 Contenance : 623 m2	Identifiant : AD 0026 Contenance : 1847 m2	Identifiant : AC 0223 Contenance : 1314 m2
Identifiant : AD 0457 Contenance : 547 m2	Identifiant : AD 0246 Contenance : 4737 m2	Identifiant : AC 0333 Contenance : 123 m2
Identifiant : AD 0458	Identifiant : AD 0254 Contenance : 19 m2	Identifiant : AC 0339 Contenance : 346 m2
Identifiant : AD 0572 Contenance : 1418 m2	Identifiant : AD 0256 Contenance : 3787 m2	Identifiant : AC 0349 Contenance : 221 m2
Identifiant : AD 0582 Contenance : 783 m2	Identifiant : AD 0257 Contenance : 1432 m2	Identifiant : AC 0351 Contenance : 9251 m2
Identifiant : AD 0583 Contenance : 15 m2	Identifiant : AD 0261 Contenance : 3 m2	Identifiant : AC 0352 Contenance : 19 m2
Identifiant : AD 0584 Contenance : 585 m2	Identifiant : AD 0262 Contenance : 843 m2	Identifiant : AC 0404 Contenance : 3837 m2
Identifiant : AD 0585 Contenance : 237 m2	Identifiant : AD 0483 Contenance : 3400 m2	Identifiant : AH 0093 Contenance : 807 m2

Identifiant : AD 0586 Contenance : 4 m2	SUR LA COTE	Identifiant : AH 0094 Contenance : 1693 m2
Identifiant : AD 0587 Contenance : 310 m2		Identifiant : AH 0095 Contenance : 978 m2
Identifiant : AD 0588 Contenance : 9 m2		Identifiant : AD 0084 Contenance : 647 m2
Identifiant : AD 0589 Contenance : 233 m2		Identifiant : AD 0085 Contenance : 1967 m2
Identifiant : AD 0590 Contenance : 250 m2		Identifiant : AD 0086 Contenance : 1242 m2
Identifiant : AK 0011 Contenance : 1267 m2		Identifiant : AD 0089 Contenance : 551 m2
Identifiant : AK 0012 Contenance : 2239 m2		Identifiant : AD 0093 Contenance : 2244 m2
Identifiant : AK 0013 Contenance : 3925 m2		Identifiant : AD 0146 Contenance : 2153 m2
	Identifiant : AD 0466 Contenance : 1541 m2	Identifiant : AH 0098 Contenance : 3445 m2
		Identifiant : AH 0189 Contenance : 762 m2
		Identifiant : AH 0190 Contenance : 1837 m2
		Identifiant : AH 0217 Contenance : 2037 m2

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité d'appliquer la taxe d'aménagement à 15% les parcelles citées-ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

5. Subvention des amendes de police 2023

La subvention au titre des « Amendes de police » peut être demandée pour des travaux permettant d'améliorer la sécurité routière.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser des demandes de subvention au titre des travaux ci-dessous.

Le montant total des subventions est plafonné à hauteur de 50% de 30 000€, tous les travaux ne pourront pas être aidés.

- 1) Déplacement de feux tricolores pour l'accès aux petits commerces ;
- 2) Etude de faisabilité (financement pour pose de feux « récompense » Grande rue en venant de Belfort.
- 3) Création d'un parking pour la zone dédiée aux petits commerces (marquages aux sols)

- 4) Aménagement de carrefours en création :
- a) Grande rue direction rue des Lilas
 - b) Rue des Lilas direction rue des Rosiers
 - c) Grande rue direction Bessoncourt rue des Rosiers

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la répartition ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

6. **ONF – Travaux sylvicoles programme 2023**

Monsieur VOEGELE présente les travaux sylvicoles de l'année 2023.

Le devis proposé par ONF s'élève à 4 436.21 €. Toutefois les travaux de maintenance seront exécutés par les employés communaux le coût des travaux s'élèvera à 4 048 €.

Lors de la présentation des travaux Monsieur VOEGELE explique que dorénavant les jeunes plants ne sont plus entourés de tubes plastiques pour les protéger des animaux « gourmets » car trop polluants mais ils seront enduits de produits répulsifs.

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

7. **Avancement de grade – suppression et création de poste**

Le centre de Gestion a transmis à la commune la liste des agents remplissant les conditions nécessaires pour accéder au grade supérieur.

Pour 2023, un agent, actuellement sur un poste adjoint d'animation principal 2ème classe, est promouvable pour un grade supérieur. L'agent accèderait sur un poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe.

Il convient donc de :

- Supprimer le poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe
- Et
- Créer le poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- De Supprimer le poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe

Et

- De créer le poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

8. Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Une Dépense d'investissement, facture de la Pépinière de SAINT JUAN (25) d'un montant de 864.10€, est arrivée le 31/01/2023. Cette facture doit être réglée rapidement afin de percevoir la subvention relative à la création du verger communal.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter que cette dernière soit traitée, au compte 2121 (plantation d'arbres), avant le vote du budget 2023 qui aura lieu mi-avril.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la dépense au compte 2121 avant le vote du budget 2023.

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

9. Questions et informations diverses

- Monsieur SENTENAS propose que la commune participe au label Ville Prudente initié par la sécurité routière. Des questions se posent sur l'apport de ce label pour la commune ainsi que le cout de l'opération.
- Cellules commerciales : Monsieur le Maire liste les artisans choisis. L'accent est mis sur l'augmentation des coûts des matières premières.
Deux cellules commerciales sont déjà octroyées : pour la boulangerie DEMEUSY et une cellule pour les infirmières du village. Des discussions sont en cours pour l'octroi de la troisième cellule.
- Rappel des travaux 2023 : La création du premier tronçon de la piste cyclable va entrainer la mise en place d'une barrière sous le pont de l'autoroute.
- Les travaux carrefour de la rue des Rosiers et rue des Lilas ainsi que ceux sortie rue des Rosiers direction Bessoncourt doivent commencer 1^{er} semestre 2023.

- Le bilan énergétique des bâtiments communaux est en cours ce qui doit déboucher sur des travaux d'isolation.
- TROVAIRE : Il est proposé la mise en place d'un piège à sable dans le Trovaire. Ces travaux seront supervisés par la police de l'eau
- 25 mars 2023 Nettoyage de printemps. Rendez-vous à 9 h devant la mairie. Verre de l'amitié à l'issue de la matinée.
- 12 mai 2023 marché des producteurs locaux. Place de la mairie avec la participation des associations
- Monsieur BEAUSEIGNEUR souhaite le retour du repas des anciens en fin d'année. Madame FUMEY l'informe que le retour de ce moment de convivialité est prévu fin 2023.

Clôture de la séance à 21.h

Délibérations du Conseil Municipal du 10 février 2023

Délibérations	Objet	Vote	
		Pour	Contre
2023/05/01	Approbation du compte-rendu du 25 novembre 2023	12	00
2022/05/02	Signature convention autorisations urbanisme – GD Belfort	12	00
2022/05/03	Rétrocession de la rue des Troènes	12	00
2022/05/04	Définition des parcelles concernées par la Taxe d'aménagement 15%	12	00
2022/05/05	Subvention des amendes de police 2023	12	00
2022/05/06	Travaux sylvicoles – programme 2023	00	00
2022/05/07	Avancement de grade – suppression et création de poste	12	00
2022/05/08	Dépenses investissement avant vote du budget 2023	12	00

Séance du 10 février 2023

Présents :	Noms et Prénoms	Signatures	Observations
	Monsieur CNUUDE Jean-Pierre		
	Monsieur CHARMY François		
	Madame FUMEY Sylvie		
	Monsieur VOEGELE Denis		
	Madame TONIUTTI ESTERMANN Micheline		Donne procuration à CHARMY François
	Monsieur BEAUSEIGNEUR Denis		
	Madame BORDOT-COLLARD Anne		
	Monsieur SENTENAS Michel		
	Madame KERRARA Charaf		
	Monsieur JACQUOT Célian		
	Madame ZURAKOWSKI Perrine		
	Monsieur MUNIER Bruno		
	Monsieur CLAUSS Jean-François		Donne procuration à CNUUDE Jean-Pierre